

L'IMPORTANCE DE LA DESTRUCTION DE STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL EN RDC
PROFESSEUR JEAN KITAMBALA, DIRECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Excellence,
Mesdames et Messieurs les corps Diplomatique,
Distingués invités,
Chers Collègues

Il nous a été demandé de faire un bref commentaire sur l'importance de la destruction des stocks des mines antipersonnel en République Démocratique du Congo.

Thème que nous avons accepté avec satisfaction au regard non seulement des fonctions de la protection civile que nous exerçons mais aussi et surtout de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la convention d'OTTAWA.

Rappelons que les mines blessent, mutilent et surtout tuent au contact d'une personne ou d'un véhicule. Elles sont placées généralement au niveau des zones frontalières.

La République Démocratique du Congo située au centre de l'Afrique, partage une frontière longue de 9.600 Km avec neuf pays voisins. En cas de conflits ou guerre dans chacun des Etats, il y a afflux des réfugiés qui franchissent les frontières à pieds de leur pays d'origine pour se réfugier en République Démocratique du Congo et vice-versa.

A titre indicatif, voici les statistiques actuelles des réfugiés des pays voisins que les conflits internes et guerres ont déversés en République Démocratique du Congo par exemple;

- a) les réfugiés Angolais en RDC:187.205; les Congolais en Angola: 1 0.000.
- b) les réfugiés Burundais en ROC: 9.765; les Congolais au Burundi :27.000.
- c) les réfugiés Centre Africains en ROC: 26.354; les Congolais au Centre Afrique: 10.000.
- d) les réfugiés Ougandais en ROC: 20.750 ; les Congolais en Ouganda: 7.400.
- e) les réfugiés Rwandais en ROC: 36.620; les Congolais au Rwanda :31.000.
- f) les réfugiés Congolais(Brazzaville) en RDC: 2.940 ; les Congolais à Brazzaville: 84000.
- g) les réfugiés Soudanais en RDC: 74.925; les Congolais au Soudan: 340.
- h) les réfugiés Tanzaniens en RDC ; les Congolais en Tanzanie: 117.000.
- i) les réfugiés Zambiens en RDC ; les Congolais en Zambie: 57.000.

Outre ces nombres impressionnant des réfugiés, il est utile de signaler que la population de la République Démocratique du Congo est caractérisée par un taux d'analphabétisme assez élevé. Elle est paysanne et ne vit que de l'agriculture. Cette couche sociale, comme les pêcheurs, les chasseurs, les déplacés internes et les touristes fréquentent les forêts, les savanes et les rivières, les endroits où sont parsemés ces mines antipersonnel.

Vous conviendrez avec nous que les réfugiés qui franchissent de jour au jour les frontières ainsi que les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les déplacés internes et les touristes qui fréquentent ces endroits minés sont exposés au danger de mort.

Excellence

Mesdames et Messieurs les Corps Diplomatiques

Distingués invités,

Chers Collègues,

- Si l'on est humain, peut-on résister au processus de destruction de stocks des mines antipersonnel?
- Et, pour que la lutte pour le déminage soit collective, nous lançons un appel pathétique aux Etats n'ayant pas encore adhérez à la Convention de souscrire pour l'intérêt de nos peuples.
- Quant aux Etats parties, que l'application de toutes les dispositions contenues dans la convention soient effectives.

Dans ce contexte, la République Démocratique du Congo ayant compris le bien fondé de la Convention, a adhéré et est membre effectif depuis le 1^{er} Novembre 2002 et nous en sommes très fiers. Ainsi, dans le cadre d'application des dispositions de la Convention, la République Démocratique du Congo considère que la guerre est en elle même une mine antipersonnel la plus grande que soit. De ce fait, son Excellence Mr. le Président de la République Démocratique du Congo, le Général Major Joseph KABILA déploie d'importants efforts à tous les niveaux pour ramener la paix et l'intégrité territoriale. Les différentes concessions lors de négociations sont l'une des preuves éloquentes.

Malgré l'adhésion récente de la République Démocratique du Congo à la Convention, le processus de sensibilisation et de détermination des zones minées est effective dans les provinces non occupées. Néanmoins, le constat des experts est celui dont les zones de l'Est longtemps dirigées par les étrangers sont les plus concernées.

Ainsi pour ne pas nous éloigner de l'objet de notre thème, il est à noter que la destruction des mines antipersonnel est une grande contribution au développement du pays. Elle favorise la circulation des personnes, des biens et de services. Pour y arriver, la République Démocratique du Congo lance un appel vibrant

- A la Communauté internationale pour son implication sincère et véritable à l'unification du pays.
- Aux bailleurs de fonds, pour une assistance en vue de soutenir son programme de déminage.
- Aux congolais vivant à l'intérieur comme à l'extérieur, d'apporter chacun ce qui le concerne sa contribution pour soutenir le programme de déminage.

Nous vous remercions.